

## PROTOCOLE D'INSCRIPTION

### *Première inscription exclusivement*

- Les formalités d'inscription doivent être accomplies par **le(s) responsable(s) légal(aux) de l'élève mentionné sur le formulaire** prévu à cet effet. L'inscription de l'élève n'est effective qu'après **confirmation définitive** dûment notifiée par le Lycée Français de Barcelone. L'affectation dans un niveau ou dans une division donnée est une décision de la direction dans le cadre des procédures d'orientation réglementaires appliquées par l'établissement.
- La demande d'admission au Lycée Français de Barcelone implique le **respect des principes en vigueur dans les établissements français à l'étranger**, qu'ils soient d'ordre pédagogique, linguistique ou culturel. Dans le domaine pédagogique, les instructions officielles issues de la réglementation française ou d'accord bilatéraux prévalent sur toute autre.
- L'inscription vaut adhésion au **règlement intérieur** et au **règlement financier** par l'élève et son représentant légal.
- L'admission au Lycée Français de Barcelone est soumise dans les délais impartis, **au paiement des droits de première inscription**, à la remise des documents scolaires demandés et au règlement des écolages aux dates indiquées sur les factures.
- Dès confirmation définitive de votre inscription, vous devrez régler 1000 euros pour une inscription en maternelle, élémentaire ou collège, et 420 euros pour le second cycle du lycée ou pour les élèves provenant de l'Ecole Ferdinand de Lesseps. **Cette somme est non remboursable**. Les modalités de paiement seront précisées en temps voulu. **Le défaut de paiement de cette somme annule la demande d'inscription**. D'autre part, si l'élève n'est pas présent au LFB au plus tard le 1er octobre, la place peut être perdue s'il existe des listes d'attente.
- Les informations concernant les élèves et les familles sont intégrées dans le fichier informatique des élèves du Lycée Français de Barcelone. Elles sont traitées dans le respect des conventions, directives et règlements de l'Union Européenne et de la loi organique 15/1999 applicables en matière de traitement automatisé de données à caractère personnel. Dans une perspective d'évaluation, d'orientation ou d'affectation, l'établissement est fondé à communiquer aux autorités éducatives tout document ayant trait à la scolarité de l'élève. **Toute demande d'accès ou de rectification peut être adressée par courrier au Lycée Français de Barcelone**.